



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

GB

P.V. CPTES 01

## Commission des Comptes

### Procès-verbal de la réunion du 05 avril 2019

#### Ordre du jour :

7419 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2017

- Désignation d'un rapporteur
- Examen des comptes
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Carlo Back, M. André Bauler, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, Mme Joëlle Elvinger, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, M. Charles Margue, Mme Lydia Mutsch

Mme Stéphanie Empain remplaçant M. François Benoy

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général  
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint

Mme Ginette Biasini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. François Benoy, Mme Tess Burton

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

\*

Présidence : M. Marc Lies, Président de la Commission

\*

7419 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2017

- Désignation d'un rapporteur

Sur proposition des membres de la commission, Monsieur Marc Lies est désigné rapporteur des comptes de l'exercice 2017.

#### - Examen des Comptes

Monsieur Lies rappelle que les comptes de l'exercice 2017 doivent être arrêtés avant le vote du budget 2019 qui aura lieu fin avril 2019.

Ensuite, il donne la parole à Monsieur le Secrétaire général qui, avant de passer aux explications sur les chiffres de l'exercice 2017, donne quelques précisions sur le budget 2017.

Il rappelle d'abord les termes de la circulaire budgétaire du Ministère des Finances d'antan suivant laquelle « il est primordial qu'au niveau de toutes les entités de l'Administration centrale le montant total des dépenses de fonctionnement (hors dépenses de rémunération) ne dépasse pas – à moins de circonstances exceptionnelles – le montant à prix constant de l'exercice 2016 ».

Les dépenses de fonctionnement représentent pour l'essentiel les frais de route et de séjour, les frais de bureau, les frais d'exploitation des bâtiments, les loyers, les frais d'experts et d'études.

En raison de l'acquisition nécessaire de 6 nouvelles caméras (500.000 €) et de l'organisation de la 43<sup>ème</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Luxembourg (1.300.000 €), il a été évident que les recommandations du Ministère des Finances n'ont pas pu être respectées, du moins au moment de l'élaboration du budget.

Les dépenses globales prévues au budget 2017 se chiffrent à 36.537.532 € soit une augmentation de 5,7 % par rapport au budget 2016 (34.565.911 €).

En vertu de la loi du 23 décembre 2016 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2017, un crédit global de 34.000.000 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2017 a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Comme pour les années précédentes, il avait été décidé d'assurer la différence entre les dépenses globales et le crédit global (dotation) par la réserve de la Chambre des Députés.

Le Secrétaire général souligne l'utilité de la réserve, car elle permet de couvrir des dépenses imprévisibles et nécessaires, comme en 2011 l'acquisition du bâtiment Wiltheim et en 2018 le renouvellement de la salle plénière.

Il évoque que l'objectif de rapprocher dans la mesure du possible les dépenses effectives aux prévisions budgétaires a été largement atteint pour l'exercice 2017 avec un excédent de 71.278,50 € par rapport à 1.216.505,93 € en 2016.

Les frais effectifs se rapportant à l'exercice 2017 se chiffrent à 34.074.531,16 €, soit une augmentation de 7,60 % (2.409.435,84 €) par rapport à l'exercice précédent (31.665.095,32 €).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les excédents budgétaires cumulés de la Chambre des Députés se chiffrent à 8.825.559,62 €. De ce montant sont déduits les engagements 2017 à reporter en 2018 (510.000 €) et s'y ajouteront les engagements à apurer (26.279,03 €), de sorte que les excédents budgétaires cumulés (réserve) destinés au paiement de dépenses imprévues se chiffrent à 8.341.838,65 €.

Le Secrétaire général fait noter que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.463.000,84 € par rapport au budget adopté (soit – 6,74 %), ce qui fait que les prescriptions de la circulaire budgétaire ont par après – au niveau des comptes – pratiquement été respectées.

Il explique par la suite les différences entre les prévisions budgétaires et les frais réellement déboursés.

Les écarts de la section « députés » (-402.531,74 €), s'expliquent principalement du fait que lors de l'établissement du budget, il faut prévoir les montants maximaux fixés par la loi électorale, surtout au niveau des indemnités de secrétariat, du congé politique et du remboursement des cotisations sociales. Il y a lieu de noter que les députés se sont regroupés en pools pour l'engagement de leur personnel et les montants maximaux dus non utilisés tombent en économie.

Pour ce qui est de la section « institutions parlementaires internationales » (-120.146,45 €), les frais de route et de séjour liés aux assemblées internationales varient en fonction du nombre de participants, du lieu de réunion ainsi que du nombre de réunions.

En ce qui concerne les crédits non utilisés au niveau de la section « frais de fonctionnement » (-1.641.223,39 €), il y a lieu de remarquer qu'aux dépenses réelles de cette section s'ajouteront les crédits engagés mais non réalisés ou réalisés partiellement, dont le solde sera reporté à l'exercice dans lequel les prestations sont effectivement réalisées. En ce qui concerne l'article 74.040 Acquisition d'équipements spéciaux, il y a lieu de noter qu'un engagement de 510.000 € a été établi et reporté à l'exercice suivant en vue du remplacement des caméras de la salle des séances plénières. L'acquisition a eu lieu dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des séances plénières de juillet à octobre 2018.

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2017 au niveau de la section « compte rendu », l'impression et la diffusion de 19 numéros de comptes rendus avaient été prévues (1.125.960 €) et 15 numéros ont été réalisés (800.46,92 €).

Pour la section I) « Organisation de conférences et réunions extraordinaires », le budget prévu était de 1.300.000 € et les dépenses réelles se chiffrent à 1.228.702,68 €.

Les comptes de la Chambre des Députés sont divisés en 7 sections :

1. Section A : Députés **11.793.151,26 €**

Cette section contient les indemnités parlementaires et jetons, les indemnités de départ des députés non-réélus respectivement des députés qui ne se sont plus présentés aux élections législatives, le remboursement des cotisations de sécurité sociale, les assurances (remboursement frais casco), les frais de route et de séjour pour les déplacements à l'occasion des réunions de commissions, les indemnités du Président de la Chambre des Députés et des Présidents de groupe, les indemnités de secrétariat, le congé politique payé aux patrons des députés salariés ainsi qu'aux députés indépendants.

2. Section B : Institutions parlementaires internationales **636.263,55 €**

Sont comptabilisés sous cette section les frais de voyage et de séjour pour la participation des députés à des conférences, assemblées et réunions de commission des institutions parlementaires internationales, les frais d'organisation de réunions à Luxembourg, les dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg ainsi que la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales.

3. Section C : Groupes politiques **2.812.864,00 €**

Cette section regroupe les crédits sur base de la représentation proportionnelle (3.100 € NI 100 par député) et le remboursement des frais de personnel des groupes politiques (28.950 € NI 100) et sensibilités politiques (2.710 € NI 100 par député) (art.16 du Règlement de la Chambre des Députés), le remboursement des frais d'acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (49.600 € par groupe politique et 10.000 € par député pour les sensibilités politiques), les crédits pour la location d'une voiture (816 € par député) ainsi que le crédit pour la participation à des congrès politiques (250 € par député).

Sont également dus les crédits pour l'acquisition d'un photocopieur (par législature – 12.400 € par groupe politique et 2.500 € par député pour les sensibilités politiques) respectivement pour l'acquisition de mobilier de bureau (législature – 12.400 € et 500 € par député pour les groupes politiques et 2.500 € et 500 € par député pour les sensibilités politiques).

Suite à une décision du Bureau, les différents crédits alloués aux groupes politiques sont regroupés en un seul crédit et sont payés trimestriellement.

4. Section D : Personnel **10.205.931,14 €**

La section D comprend les traitements de 85 fonctionnaires, les rémunérations de 9 salariés ainsi que les indemnités payées aux étudiants engagés pendant les vacances scolaires en été.

Sous cette section sont encore comptabilisés les frais de route et de séjour, les frais d'habillement ainsi que les frais d'assurances (déplacements en voiture privée pour le compte de la Chambre des Députés).

5. Section E : Frais de fonctionnement **6.597.171,61 €**

Cette section comprend les frais de fonctionnement de la Chambre des Députés (e.a. frais d'exploitation des véhicules automoteurs, frais de bureau, achats de services auprès des P et T, exploitation et entretien des bâtiments, location et entretien des équipements informatiques, achats de biens et de services (p.ex. Chamber TV), frais de restauration, frais de représentation, projets de développement informatiques, site Internet, acquisition matériels informatiques et logiciels, acquisition mobilier de bureau).

6. Section F : Compte rendu **800.446,92 €**

Les frais de distribution respectivement de publication du compte rendu et du rapport d'activité sont comptabilisés sous cette section. Cette section englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2015-2016.

7. Section I : Organisation de Conférences et de réunions extraordinaires **1.228.702,68 €**

Cette section regroupe les dépenses nécessaires à l'organisation des réunions et conférences à Luxembourg liées à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ainsi que les frais pour le personnel supplémentaire engagé dans le cadre de cette Assemblée.

Monsieur Lies remercie le Secrétaire général pour ses explications et donne la parole aux membres de la commission.

En ce qui concerne les immeubles de la Chambre des Députés, Monsieur André Bauler aimerait savoir si l'acquisition de bureaux supplémentaires est éventuellement prévue dans un avenir proche.

Monsieur Frieseisen informe les membres de la commission, que dans un premier temps, aucune acquisition immobilière n'est envisagée. Toutefois, il remarque que suite à la sécurisation des bâtiments de la Chambre des Députés certains bureaux du rez-de-chaussée du bâtiment Rischard/Printz disparaîtront. En plus, la répartition de l'espace des bureaux des fractions s'impose suite aux résultats des élections législatives de 2018. Une étude visant à optimiser la surface disponible est en cours et des réflexions sont entamées concernant l'introduction du télétravail.

Monsieur Sven Clement demande des précisions au sujet de la dotation budgétaire et plus spécialement au sujet du déroulement du processus budgétaire entre la Chambre des Députés et le Gouvernement.

Monsieur Frieseisen précise que la Chambre essaie toujours de respecter au mieux les instructions de la circulaire budgétaire du Ministère des Finances et qu'à sa connaissance la dotation demandée n'a jamais été contestée.

Monsieur Emile Eicher aimerait savoir si la Chambre envisage des mesures adéquates au sujet de la sécurité informatique en général et aussi au niveau

du télétravail. Monsieur le Secrétaire général informe que la Chambre a pris tous les dispositifs nécessaires après l'incident de l'année dernière en mettant en place les recommandations et suggestions du consultant externe, e.a. la mise en place d'un comité d'accompagnement et en ayant prévu l'engagement d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information. Il va de soi que la sécurité informatique est également un sujet primordial lors des discussions sur l'extension éventuelle du télétravail à l'instar de ce qui se fait actuellement au niveau de l'exécutif.

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Après un échange de vues, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Luxembourg, le 15 avril 2019

La Secrétaire-administrateur,  
Ginette Biasini

Le Président de la Commission des Comptes,  
Marc Lies